

# 3 types de peinture...



## Peintures solvantées

- Composées de liants alkydes, vinyls, acryliques, solvants organiques (toluènes, xylènes, éthylbenzènes,..), alcools, cétones, pigments à base de métaux lourds.

➔ *un mélange toxique pour l'environnement et pour la santé.*



## Peintures à l'eau

- Solvant remplacé par de l'eau dans des proportions variables selon les produits.

➔ *Attention, elles contiennent toujours des substances polluantes (métaux, pigments, additifs, composés organiques volatiles...).*



## Peintures naturelles

- Composées de matières premières peu transformées (résines naturelles, essences d'agrumes, huile de lin, chaux,...).
- Seules les peintures minérales à la chaux, à l'argile et aux silicates de potassium n'utilisent aucun solvant.
- Ne correspondent à aucune définition officielle ou réglementaire.

➔ *Présentent des risques limités pour la santé et l'environnement.*

**pigments**

**liants**

**solvants :**

- organiques
- aqueux

**additifs**



**À savoir :** *Les peintures naturelles sont aussi performantes que les autres peintures. Elles ne sont pas plus chères !*

# Opération collective

2009 - 2012

## lac du bourget

**Renseignements**  
**Cisalb**  
 Cyrille Girel

Tél. 04 79 70 64 65  
 Port. 06 24 90 09 94  
 Fax. 04 79 70 06 12  
 cyrille.girel@cisalb.fr

### LES BÉNÉFICIAIRES :

les établissements **artisansaux, commerciaux** et **industriels** dont l'activité est implantée sur le territoire des collectivités signataires d'une convention.

### LES AIDES FINANCIÈRES POUR :

- l'achat de matériel de nettoyage des pinceaux et rouleaux
- l'achat de matériel de nettoyage des pistolets  
*liste du matériel éligible est disponible sur [www.cnidep.fr](http://www.cnidep.fr)*
- la mise en conformité des aires de stockage des peintures et déchets (rétention et couverture des aires de stockage).
- l'élimination des déchets dangereux  
*liste des collecteurs agréés sur [www.cisalb.fr](http://www.cisalb.fr), aide valable jusqu'au 31/12/2012.*

### LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU RM&C :

<b>TRAVAUX</b>	<b>50%</b>	<b>10%</b> pour les entreprises moyennes
<b>ÉTUDES</b>	<b>50%</b>	<b>20%</b> pour les petites entreprises
<b>ÉLIMINATION DES DÉCHETS</b>	<b>50%</b>	



Région  
**rhôneAlpes**



Janvier 2012



**Professionnels  
de la peinture,**  
**Agissons ensemble**  
pour notre  
environnement



**LES BONS  
GESTES ET  
LES AIDES À  
L'INVESTISSEMENT**



# Attention DANGER...

## Pour la santé

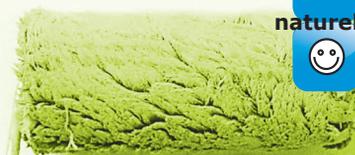
- Les peintures sont à l'origine de pollutions de l'air intérieur
  - La toxicité spécifique des peintures solvantées est surtout liée à la présence de fortes quantités de solvants organiques, responsables essentiellement d'une toxicité du système nerveux, du rein, du foie et de problèmes dermatologiques.
  - Il persiste dans les peintures à l'eau une certaine quantité de solvants organiques, en général des alcools et des dérivés d'éthers de glycol.



## Pour le milieu naturel et les systèmes d'assainissement

Les rejets de peinture sont toxiques compte tenu :

- des liants non biodégradables,
- des solvants qui vont perturber le bon fonctionnement des stations d'épuration et du milieu naturel,
- des métaux (notamment cuivre, zinc et nickel) qui vont accroître le phénomène de bioaccumulation dans les boues de stations d'épuration et dans le milieu naturel (faune et flore en provoquant des intoxications chroniques et aiguës).



## Bien lire les symboles

-  Danger
-  Inflammable
-  Toxique
-  Polluant
-  Cancérigène
-  Comburant

## Bien comprendre les labels



### NF environnement

Limite les impacts sur l'environnement (teneur réduite en solvants et absence de certaines substances dangereuses).



### ÉcoLabel européen

Certifie l'absence de métaux lourds et de substances dangereuses pour l'environnement et la santé.



### Point vert

Certifie que le fabricant est partenaire du programme français de valorisation des emballages ménagers.



### Préserve l'environnement

C'est une auto-déclaration de l'entreprise, aucunement contrôlée et strictement commerciale.



### L'anneau de Möbius

Indique que l'emballage/produit est recyclable.



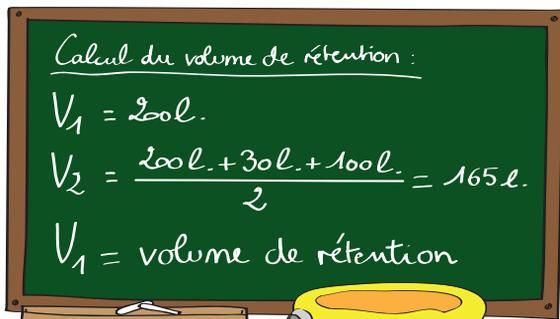
### Tidy man

Est apposé pour inciter le consommateur à jeter les emballages à la poubelle et non dans la nature.

# Stocker les produits et déchets

Tout stockage de produits ou déchets dangereux pour l'environnement répond à des règles de sécurité strictes :

- Stockage à l'abri des intempéries, dans des contenants étanches, hermétiques et étiquetés,
- Stockage associé à une capacité de rétention à calculer :



Stocker, oui mais selon la compatibilité des produits :

	+	-	-	+
	-	+	-	•
	-	-	+	+
	+	•	+	+

- + Ne doivent pas être stockés ensemble
- Peuvent être stockés ensemble
- Ne doivent être stockés ensemble que si certaines dispositions particulières sont appliquées

**Attention établissements ICPE :** des législations plus strictes peuvent s'appliquer.

## Éliminer ses déchets

Les pots vides, pinceaux, rouleaux, chiffons souillés, résidus de peinture, masques, gants, combinaisons de protection doivent être éliminés :



- **En déchetterie** : dépôt gratuit pour les particuliers et facturé au poids pour les professionnels.
- **Par un collecteur** : donne lieu à la tenue d'un registre d'archivage des bordereaux de suivi des déchets BSD qui définit la nature, la quantité, les conditions de transport ainsi que la destination finale.

# Rejets directs interdits

Tout rejet de peinture et matières solides est interdit dans les réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées et au milieu naturel (sol, milieu aquatique).

(Loi sur l'eau et les milieux aquatiques 2006)



## Eaux pluviales :

- Altération directe
- faune/flore
- usagers
- eau potable



## Eaux usées :

- altération réseaux et station d'épuration
- altération indirecte du milieu naturel

## Pré-traiter ses rejets

**Sauf peintures solvantées** dont les résidus sont des déchets dangereux !  
À éliminer en déchetterie ou par un collecteur !

Les eaux de lavage des peintures à l'eau peuvent être rejetées dans le réseau d'eaux usées après prétraitement et autorisation du gestionnaire des réseaux.

**Sur les petits chantiers :** le lavage et l'essorage manuels



### Résidus du 1<sup>er</sup> lavage :

vers un collecteur ou la déchetterie



### Eaux du 2<sup>ème</sup> lavage :

vers les eaux usées

**À l'atelier, sur les gros chantiers :**

Rouleaux et pistolets = machine de lavage professionnelle



### Déchets :

vers un collecteur ou la déchetterie



### Eau de lavage :

vers les eaux usées

Liste et comparatifs des machines de lavage professionnelles disponible sur [www.cnidep.fr](http://www.cnidep.fr)